

NOTICE

Nobilis® Paramyxo P201, emulsion injectable

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Intervet International B.V. - 5831 AN Boxmeer – Pays-Bas représenté par
MSD Animal Health BVBA - Lynx Binnenhof 5 - 1200 Brussel

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Nobilis® Paramyxo P201

3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS

Virus Paramyxo du Pigeon de type I (PPMV-1), souche antigène P201, inactivé: induit $\geq 6,8$ $\log_2$ HI* et $\leq 10,2$ $\log_2$ unités HI* chez les poules

*réaction d'inhibition de l'hémagglutination

Paraffine liquide

4. INDICATIONS

Immunisation active des pigeons afin de réduire les signes cliniques dus à une infection virulente par le PPMV-1. Il a été démontré après épreuve virulente que le vaccin réduit significativement l'excrétion virale.

Début de l'immunité: 4 semaines après la première vaccination.

Une durée d'immunité d'un an a été démontrée.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas administrer aux animaux malades.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucune réaction clinique n'a été observée après vaccination.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCES CIBLES

Pigeons.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

0,25 ml par dose.

Chaque animal doit recevoir une administration de 0,25 ml du vaccin par injection sous-cutanée dans la partie inférieure du cou.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Les pigeons peuvent être vaccinés à partir de l'âge de 5 semaines.
Amener le vaccin à température ambiante (15-25 °C) avant utilisation. Bien agiter avant l'emploi. Utiliser des aiguilles et des seringues stériles.

10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.
À conserver au réfrigérateur entre 2 °C et 8 °C. Ne pas congeler.
À utiliser immédiatement après ouverture.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Pour l'utilisateur:

Ce produit contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'injection accidentelle, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce produit contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

La vaccination n'est pas recommandée dans les 4 semaines précédant la saison de reproduction.

Il n'y a aucune information disponible concernant la sécurité de ce vaccin lors de l'emploi pendant la période de reproduction.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Une double dose s'est révélée inoffensive chez les espèces cibles.

Ne pas mélanger à d'autres vaccins ou produits immunologiques.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences nationales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Décembre 2012

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Flacon en PET, contenant 20, 50 ou 250 ml. Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Numéro d'enregistrement: BE-V255744

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire .